

## **40 Millions d'euros pour lutter contre les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable**



*L'Agence de l'eau Seine-Normandie lance la 3<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets. Doté de 40 M€, il finance des travaux de réduction des fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable avec un taux d'aide maximal de 50%.*

*Deux sessions pour candidater : 2 octobre 2017 et 1<sup>er</sup> décembre 2017.*

### **Poursuivre la dynamique de projets en faveur de la préservation de la ressource en eau**

Les fuites dans les réseaux d'eau potable génèrent une pression supplémentaire sur la ressource en eau et un surcoût d'exploitation du service d'alimentation en eau potable. Ceci peut être aggravé par la dégradation des équipements de défense incendie, comme récemment, provoquant de véritables « geysers » d'eau dans les rues et la mise en danger de la distribution d'eau potable.

La lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable contribue à :

- diminuer le prélèvement sur le milieu aquatique
- réduire le gaspillage d'énergie
- éviter la consommation inutile de réactifs pour le traitement de l'eau.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du **Plan National d'Action sur les réseaux d'eau potable** et d'assainissement, répondant aux exigences environnementales et aux besoins socio-économiques.

L'Agence de l'eau encourage déjà les projets de lutte contre le gaspillage : aides financières pour les diagnostics des réseaux et la pose de compteurs de sectorisation.

L'appel à projets « Plan d'action sur les réseaux d'eau potable » cible des travaux résultant des diagnostics conduits par les gestionnaires de la distribution de l'eau potable, ainsi que la sécurisation des équipements de défense incendie.

Le 1<sup>er</sup> appel à projets a été lancé fin 2015. Il a financé une dizaine de projets correspondant à une aide globale de 1,5 M€. Le court délai de réponse et les conditions d'éligibilité relativement sévères expliquent le faible nombre de dossiers reçus. Le 2<sup>nd</sup> appel à projets, lancé mi 2016, a rencontré un succès en finançant une centaine de projets, pour un montant d'aide globale de près de 30 M€, avec des critères assouplis et le taux d'aide rehaussé.

### **Quels projets sont soutenus pour le 3<sup>ème</sup> appel à projets?**

- le remplacement ou la réhabilitation des canalisations par des travaux structurants et pérennes pour les collectivités rurales et urbaines avec pour ces dernières un critère d'innovation en matière de lutte contre les fuites
- la sécurisation des équipements de défense externe contre l'incendie, connecté au réseau d'eau sous pression en secteur urbain

### **Qui peut répondre ?**

Les collectivités ou les établissements de coopération intercommunale du bassin Seine-Normandie compétents en AEP ; et en milieu urbain ceux qui sont compétents en défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.).

Un jury composé de l'Agence de l'eau et un administrateur de l'Agence, membre du conseil d'administration ou de la commission des aides examinera les dossiers au regard du cahier des charges et sélectionnera les plus performants pour l'environnement.

### **Quel financement ?**

L'enveloppe est de 40 millions d'euros dont 10 M€ au maximum pour les projets en milieu urbain pour le bassin Seine-Normandie.

Le taux d'aide est au plus de 50 % de subvention.

L'aide par projet ou par collectivité territoriale (ou groupement compétent) ne peut dépasser 2 millions d'euros.

### **En savoir plus**

Le dossier de candidature, les conditions d'éligibilité et de sélectivité des projets sont disponibles sur [la page dédiée du site internet](#)

---

#### **A propos de l'agence de l'eau Seine-Normandie – eau-seine-normandie.fr –**

##### **Fil twitter @seine\_normandie**

*L'agence de l'eau Seine Normandie : un établissement public du ministère de la transition écologique et solidaire*

*Elle perçoit des redevances auprès des usagers selon le principe « pollueur-payeur » et accorde des aides aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs et aux associations qui entreprennent des travaux pour mieux gérer les ressources en eau et lutter contre les pollutions.*

*L'Agence de l'eau agit ainsi comme une mutuelle afin :*

- *d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau*
- *de protéger le patrimoine naturel*
- *de réduire les pollutions chroniques et accidentelles*
- *d'améliorer la gestion et le fonctionnement des ouvrages*

---

#### **A propos du Comité de bassin Seine-Normandie**

*Assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'Etat, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.*

#### **Contact presse :**

**Sylvie BRISSOT**

☎ 01 41 20 18 08

✉ brissot.sylvie@aesn.fr